

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de MONACIA D'AULLENE (20171)
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 22 décembre 2021. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Jacques LUCCCHINI, né à MONACIA D'AULLENE le 23 septembre 1915 et décédé à MONACIA D'AULLENE, le 10 mai 1991.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de MONACIA D'AULLENE, lieudit Giannuccio et Techiarella, cadastrée :

- Section AB numéro 138 d'une superficie totale de 00ha 01a 30ca;
- Section A numéros 26, 28, 30, 32, 34, 37 d'une superficie totale de 00ha 53a 97ca;

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)